

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le mardi 10 février 2025 2026 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Pauline Massé Michelle Thomas et Geneviève Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est absente la conseillère Johanne McMillan.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2026-02-9250

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour en tenant compte de la modification suivante :

- **Ajout de point :**
 - 6.6 *Modification du règlement de taxation 2026*
 - 12.1 *Cession d'immeuble (Biblio LDÉ) + Autorisation de signature de l'acte notarié*
- **Report de point :**
 - 7.2 *Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 307-2026 concernant les feux à ciel ouvert et les grands feux d'artifice et les pièces pyrotechniques à effets théâtral, abrogeant les règlements numéros 70-2006 et 114-2009*
 - 10.1 *Reconnaissance employée – Formation et certification*

- 1. Ouverture de la plénière et constatation du quorum**
- 2. Présentation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2026
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance**
 - 5.1 *Projet de création du CPE Les Enfants Racine – Justification d'un déficit réel en services de garde éducatifs appuyée par des données démographiques et territoriales*
 - 5.2 *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) 2025-2026 – Projet : Construction de trottoir sur la route 117 – REFUS*
 - 5.3 *Programme ÉcoPerformance – Octroi d'une subvention pour la conversion du système de chauffage de l'ancienne église secteur Val-Barrette (salle multifonctionnelle)*
- 6. Administration générale**
 - 6.1 *Présentation et approbation des comptes fournisseurs – 237 492.60 \$*
 - 6.2 *Demande de financement combiné – Règlement 234-2019 et 129-2010 (dossier n° 20 pour 296 200\$)*
 - 6.3 *Demande de Prêt temporaire TECQ 2024-2028- Règlement 303-2025*

- 6.4 Approbation de la liste des immobiliers dont les taxes sont subventionnées à l'ensemble des citoyens
- 6.5 DG - Indexation de l'allocation annuelle pour l'utilisation de son véhicule personnel (Résolution 2025-01-8900 – Avenant numéro 2025-01)
- 7. **Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile**
 - 7.1 SQ- Entente cadets
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 307-2026 concernant les feux à ciel ouvert et les grands feux d'artifice et les pièces pyrotechniques à effets théâtraux, abrogeant les règlements numéros 70-2006 et 114-2009
- 8. **Travaux publics (voirie municipale)**
 - 8.1 Création d'une réserve financière pour l'entretien du réseau routier de la Municipalité
 - 8.2 Modification du titre de l'employé n° 3223 (mécanicien et chauffeur-opérateur-journalier au lieu de mécanicien)
 - 8.3 Transport adapté – Rapport du second semestre 2025
 - 8.4 Demande de modification contrat MTQ – Augmentation du coût des abrasifs
 - 8.5 Achat de camions usagés F-150
 - 8.6 Suspension d'employés avec solde
- 9. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)**
 - 9.1 Autorisation de lancer un appel d'offres public – Reconstruction des conduites sur la rue des Pins
- 10. **Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Reconnaissance employée – Formation et certification
- 11. **Santé et bien-être (HLM)**
N/A
- 12. **Loisirs et culture**
N/A
- 13. **Période de questions**
- 14. **Varia**
- 15. **Levée de la réunion**

ADOPTÉE

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION N° 2026-02- 9251

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu le projet de procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pauline Massé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026 tel que déposé au conseil avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

- 5.1 Projet de création du CPE *Les Enfants Racine* – Justification d'un déficit réel en services de garde éducatifs appuyée par des données démographiques et territoriales

- 5.2

Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) 2025-2026
Projet : Construction de trottoir sur la route 117 – REFUS
- 5.3

Programme ÉcoPerformance – Octroi d'une subvention pour la conversion du système de chauffage de l'ancienne église secteur VB (salle multifonctionnelle)

6. ADMNISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION N° 2026-02- 9252

6.1 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes payés et à payer pour la période du 23 janvier au 11 février 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Pascale Duquette, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pauline Massé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des comptes payés et à payer pour la période du 23 janvier au 11 février 2026 totalisant une somme de 237 492.60\$, le tout conformément aux dispositions du Règlement 292-2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9253

6.2 DEMANDE DE FINANCEMENT COMBINÉ
RÈGLEMENTS 129-2010 ET 234-2019 (DOSSIER N° 20 POUR 296 200\$)

ATTENDU que la Municipalité doit refinancer un montant de 140 900\$ relatif à un emprunt échéant le 7 avril 2026 en regard du règlement d'emprunt n° 129-2010 afin de financer la subvention du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme PRÉCO (réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sur l'avenue de l'Église);

ATTENDU que la Municipalité doit également refinancer un montant de 155 300\$ relatif à un emprunt échéant le 5 juillet 2026 en regard du règlement d'emprunt n° 234-2019 afin de financer la subvention du MAMH dans le cadre du programme TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à présenter une demande de financement combiné relativement aux soldes des règlements d'emprunt nos 234-2019 et 129-2010, pour un montant total de 296 200\$, selon les modalités applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9254

6.3 DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – TECQ 2024-2028
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 303-2025

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le 1^{er} octobre 2025 le règlement n° 303-2025 décrétant un emprunt de 1 408 070 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU que ledit règlement n° 303-2025 a été approuver par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 3 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction générale à déposer une demande d'emprunt temporaire dans le cadre du programme TECQ 2024-2028, et à signer tout document requis à cet effet.

RÉSOLUTION N° 2026-02-9255

6.4 APPROBATION DE LA LISTE DES IMMOBILIERS DONT LES TAXES SONT ASSUMÉES PAR L'ENSEMBLE DES CITOYENS

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des immeubles dont les taxes municipales sont subventionnées à l'ensemble des citoyens, telle que présentée ci-dessous :

Secteur Lac-des-Écorces					
Nom	Adresse	A service	A dette	É service	É dette
Station d'eau potable	418, chemin du Pont	1	1	1	1
Vieille bibliothèque	568, boul. Saint-François	1	1	1	1
Nouvelle bibliothèque	561, boul. Saint-François	1	1	1	1
Étangs d'épuration	152, rue Industrielle	1	1	1	1
Parc domaine du Coteau	Domaine du Coteau		1		1
Terrain émissaire eaux usées	Chemin du Pont		1		
Poste de pompage	508, chemin du Pont	1	1	1	1
Garage du Pont	533, chemin du Pont	1	1	1	1
Quai public	Avenue du Quai		1		1
École Notre-Dame	576, boul. Saint-François	1	1	1	1
École Saint-François	99, avenue du Collège	1	1	1	1
Parc Édouard-Paquette	Boul. Saint-François	1	1		1
Salle de l'âge d'or	584, boul. Saint-François	1	1	1	1
Dôme Uniprix	245, boul. Saint-François	2	1		1
Garage zamboni	245, boul. Saint-François	1	1	1	1
Chalet des patineurs	245, boul. Saint-François	1	1	1	1
Bloc sanitaire	245, boul. Saint-François	1	1	1	1
Vidange de roulottes	245, boul. Saint-François	1	1	1	1
Cimetière	Boul. Saint-François		1		1
Secteur Val-Barrette					
Nom	Adresse	A service	A dette	É service	É dette
Station d'eau potable	194, rue Hôtel-de-Ville	1	1	1	1
Étangs d'épuration	194, rue Saint-Joseph			1	1
Parc de la pointe	Gouvernement				
Poste de pompage	306, chemin Gauvin	1	1	1	1
Garage, biblio, caserne	135, rue Saint-Joseph	3	3	3	3
École Saint-Joseph	141, rue Barrette	1	1	1	1
Parc des jeux d'eau	Rue Picardie	2	1		1
Salle de l'âge d'or	110, rue Picardie	1	1	1	1
Ancienne Église VB	114, rue Picardie	1	1	1	1
Terrain de balle	Rue Picardie	1	1	1	1
Vidange de roulottes	194, rue Saint-Joseph			1	1
Terrain chemin Gauvin			1		1
Cimetière	Rue Picardie		1		1

RÉSOLUTION N° 2026-02-9256

**6.5 DG - INDEXATION DE L'ALLOCATION POUR L'UTILISATION DU VÉHICULE
PERSONNEL**

ATTENDU que l'avenant 2025-01 au contrat de travail de la directrice générale prévoit le versement d'une allocation pour l'utilisation de son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite procéder à l'indexation de cette allocation afin de tenir compte de l'évolution des coûts liés à l'utilisation d'un véhicule personnel;

ATTENDU que le conseil désire rendre cette indexation rétroactive au 1^{er} janvier 2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

D'ABROGER l'avenant 2025-01 au contrat de travail de la directrice générale;

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant n° 2026-01 au contrat de travail de la directrice générale, lequel prévoit le versement d'une allocation indexée pour l'utilisation de son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

QUE les crédits nécessaires au paiement de cette allocation soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9257

6.6 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2026

Il est proposé par Pauline Massé et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un avis de motion soit donné lors d'une prochaine séance du conseil en vue de modifier le règlement n° 306-2026 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.

Cette modification vise à revoir la tarification relative aux quotes-parts de la Sûreté du Québec, de la RSICHL ainsi que des équipements et activités à caractère supralocal, afin d'introduire, pour les terrains vacants, quatre paliers de tarification en remplacement du palier unique actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9258

**7.1 INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ À PARTICIPER AU PROGRAMME DE
CADETS DE LA SQ POUR L'ÉTÉ 2026**

ATTENDU que la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle souhaite connaître l'intérêt de la Municipalité à participer au Programme de cadets pour la saison estivale 2026, par la mise en place d'une équipe de cadets sur son territoire, comme lors des années précédentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle que la Municipalité de Lac-des-Écorces désire participer au Programme de cadets pour la saison estivale 2026 par la mise en place d'une équipe de cadets sur son territoire.

ADOPTÉE

**7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 307-2026
CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT ET LES GRANDS FEUX
D'ARTIFICE ET LES PIÈCES PYROTECHNIQUES À EFFETS THÉÂTRAUX,
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°S 70-2006 ET 114-2009**

Reporté à une séance ultérieure.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE)

RÉSOLUTION N° 2026-02-9259

**8.1 CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE DU
RÉSEAU ROUTIER DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que, conformément à l'article 1094.7 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), toute municipalité locale peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière destinée au financement de dépenses liées à la fourniture de services de voirie;

ATTENDU que la Municipalité juge opportun de créer une réserve financière afin d'assurer le financement de l'entretien de son réseau routier, pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU que la durée d'existence de cette réserve financière est illimitée;

ATTENDU que cette réserve sera alimentée par une tarification annuelle par immeuble imposable, telle qu'établie au règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 et les exercices subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la création d'une réserve financière destinée à l'entretien du réseau routier de la Municipalité, applicable à l'ensemble de son territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9260

**8.2 MODIFICATION DU TITRE DE L'EMPLOYÉ N° 3223 (MÉCANICIEN ET
CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER AU LIEU DE MÉCANICIEN)**

Il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la modification du titre de l'employé n° 3223, lequel devient « mécanicien et chauffeur-opérateur-journalier », aux mêmes conditions de travail applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9261

**8.3 PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ
DÉCLARATION DU SECOND SEMESTRE 2025**

ATTENDU que la municipalité doit produire un rapport statistique semestriel dans le cadre du *Programme de soutien au transport adapté (PSTA)*, *Volet 2 – Souple : aide financière au transport adaptée dans les territoires non desservis*;

ATTENDU que le rapport statistique pour le second semestre 2025 a été préparé par l'adjointe administrative aux travaux publics en date du 20 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter pour dépôt le Rapport statistique du second semestre 2025, préparé le 20 janvier 2026, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté (PSTA), Volet 2 – Souple;

- De transmettre ledit rapport au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9262

**8.4 DEMANDE DE MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MTQ
RELATIF AU DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES
ROUTIÈRES**

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un contrat de service avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le déneigement et le déglacage des infrastructures routières sur son territoire;

ATTENDU que les coûts du sel et des abrasifs ont récemment augmenté de façon significative;

ATTENDU que les coûts d'entretien et d'exploitation des véhicules ont également augmenté en raison du contexte inflationniste actuel;

ATTENDU que ces hausses entraînent une augmentation substantielle des coûts d'exécution du contrat de service;

ATTENDU que le conseil municipal juge essentiel d'assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population tout en respectant la capacité financière de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la direction générale soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de présenter une demande de modification du contrat de service relatif au déneigement et déglacage des infrastructures routières, notamment afin de tenir compte de l'augmentation des coûts du sel, des abrasifs et de l'entretien des équipements;

QUE la direction générale soit également autorisée à négocier, signer et transmettre tous documents requis dans le cadre de cette demande, dans le respect des intérêts de la Municipalité;

QUE toute modification contractuelle ou entente subséquente intervenue avec le MTQ soit soumise au conseil municipal pour approbation finale, le cas échéant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9263

8.5 ACHAT DE CAMIONS USAGÉS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que le service des travaux publics doit procéder à l'acquisition de deux camions afin de répondre aux besoins du service de la voirie;

ATTENDU que le directeur des travaux publics a consulté deux concessionnaires automobiles afin de vérifier la disponibilité de camions usagés correspondant aux besoins du service, soit Hubert Ford Mont-Laurier et Les Voitures Usagées Mont-Laurier;

ATTENDU les propositions reçues de Hubert Ford Mont-Laurier:

1. Ford F-150 Supercab XLT 2022, boîte de 8 pieds, couleur blanche, moteur V8 5 litres, 69 000 km
Prix : 41 500 \$ + taxes
2. Ford F-150 Supercab XLT 2022, boîte de 8 pieds, couleur blanche, moteur V6 3,5 litres, 56 000 km
Prix : 41 600 \$ + taxes

- 3. Ford F-150 Supercab XLT 2022, boîte de 8 pieds, couleur blanche, moteur V8 5 litres, 69 000 km
Prix : 42 500 \$ + taxes
- 4. Ford F-150 Supercab XLT 2022, boîte de 8 pieds, couleur blanche, moteur V8 5 litres, 69 000 km
Prix : 42 500 \$ + taxes

ATTENDU les propositions reçues de Les Voitures Usagées Mont-Laurier :

- 1. GMC Sierra 1500 2023, cabine Crew-cab, 4x4, moteur 2.7 litres, boîte de 6.5 pieds, 41 800 km
Prix : 42 995 \$ + taxes
- 2. Ford F-150 XLT 2022, cabine Crew-cab, 4x4, moteur V-6 3.5 litres, boîte 6.5 pieds, 43 800 km
Prix : 44 995 \$ + taxes
- 3. Ford F-150 XLT 2020, cabine allongée, 4x4, moteur V-6 3.5 litres, boîte de 8 pieds, 104 116 km
Prix : 31 995 \$ + taxes

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité autorise l'acquisition des véhicules identifiés aux points 1 et 2 auprès de Hubert Ford Mont-Laurier conformément aux besoins du Service des travaux publics;

QUE les dépenses afférentes à ces acquisitions soient imputées au fonds de roulement, tel que prévu au Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028, avec un remboursement échelonné sur une période de cinq (5) ans;

QUE le directeur des travaux publics, M. Sylvain Lachaine, soit désigné comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces et à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'acquisition desdits véhicules.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9264

8.6 SUSPENSION ADMINISTRATIVE AVEC SOLDE

ATTENDU qu'un évènement est survenu le 7 février dernier;

ATTENDU qu'une vérification interne est actuellement menée par le Service des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la décision prise le 9 février 2026 par la directrice générale de relever temporairement de leurs fonctions et de suspendre avec solde les employés n^{os} 3211 et 3224;

QUE cette mesure administrative préventive demeure en vigueur jusqu'à la conclusion des vérifications et à la prise d'une décision par l'autorité compétente ;

QUE la direction générale soit autorisée à assurer le suivi du dossier et à prendre toute mesure administrative nécessaire.

ADOPTÉE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

RÉSOLUTION N° 2026-02-9265

**9.1 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D’OFFRES PUBLIC
RECONSTRUCTION DES CONDUITES SUR LA RUE DES PINS**

ATTENDU que la Municipalité prévoit procéder à la reconstruction des conduites sur la rue des Pins;

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires afin d’assurer la pérennité et la conformité des infrastructures municipales;

ATTENDU qu’il y a lieu de procéder par appel d’offres public conformément aux lois et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pauline Massé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité autorise la direction générale à procéder au lancement d’un appel d’offres public pour la reconstruction des conduites sur la rue des Pins, incluant la préparation et la publication des documents d’appel d’offres sur le Système électronique d’appels d’offres du gouvernement du Québec (SÉAO);

QUE la direction générale soit autorisée à poser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 RECONNAISSANCE D’UNE EMPLOYÉE – FORMATION ET CERTIFICATION

Reporté à une séance ultérieure.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

N/A

12. LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9266

**12.1 ACTE DE CESSION DU 568-570, BOUL. SAINT-FRANÇOIS + AUTORISATION
DE SIGNATURE**

ATTENDU la résolution n° 2024-11-8855 adoptée par le conseil municipal le 11 novembre 2024 quant à la cession de l’immeuble sis au 568-570, boul. Saint-François au Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le maire, M. Pierre Flamand, et la directrice générale, Mme Pascale Duquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces l’acte de cession à intervenir entre la Municipalité et le Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

Il est aussi résolu que tous les frais de notaire sont à la charge du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° 2026-02-9267

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Geneviève Brisebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h50.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Pascale Duquette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Flamand
Maire